CONDITIONS GENERALES

CLUB M

CLIENTS PARTICULIERS

Entrée en vigueur :

- 08/09/2026 : Magasin TECNOMAT Saumur
- 06/10/2026 : Magasins TECNOMAT Région Nord :
    - Magasin TECNOMAT Abbeville Vauchelles
    - Magasin TECNOMAT Caen Colombelles
    - Magasin TECNOMAT Calais
    - Magasin TECNOMAT Dunkerque Cappelle
    - Magasin TECNOMAT Le Havre Montivilliers
    - Magasin TECNOMAT Metz Augny
    - Magasin TECNOMAT Saint Omer Arques
    - Magasin TECNOMAT Saint Quentin
    - Magasin TECNOMAT Sarreguemines
    - Magasin TECNOMAT Soissons
- 13/10/2026 : Magasins TECNOMAT Région Paris :
    - Magasin TECNOMAT Aulnay Sous Bois
    - Magasin TECNOMAT Bonneuil sur Marne
    - Magasin TECNOMAT Dammarie-les-Lys
    - Magasin TECNOMAT Evreux Guichainville
    - Magasin TECNOMAT Lisses
    - Magasin TECNOMAT Montargis Amilly
    - Magasin TECNOMAT Montlhery
    - Magasin TECNOMAT Nogent Sur Oise
    - Magasin TECNOMAT Villeparisis
- 20/10/2026 : Magasins TECNOMAT Régions Sud et Ouest :
    - Magasin TECNOMAT Avignon
    - Magasin TECNOMAT Chalon sur Saone
    - Magasin TECNOMAT Clermont-Ferrand
    - Magasin TECNOMAT Dole Tavaux
    - Magasin TECNOMAT Frejus
    - Magasin TECNOMAT Le Mans Yvre
    - Magasin TECNOMAT Limoges
    - Magasin TECNOMAT Massieux
    - Magasin TECNOMAT Montbeliard Exincourt
    - Magasin TECNOMAT Nantes Vertou
    - Magasin TECNOMAT Saint Nazaire
    - Magasin TECNOMAT Sens
    - Magasin TECNOMAT Toulon
    - Magasin TECNOMAT Toulouse Chapitre
    - Magasin TECNOMAT Toulouse Fenouillet
    - Magasin TECNOMAT Villeneuve les Beziers
    - Magasin TECNOMAT Vitrolles

BRICOMAN, société anonyme au capital de 30 849 680 €, opérant sous le nom commercial TECNOMAT, dont le siège social est situé 10 rue de l'Harmonie, 59650 Villeneuve-d'Ascq, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 420 809 923 (ci-après dénommée : "**TECNOMAT**"), a créé et gère un programme de fidélité qui propose à ses adhérents des avantages exclusifs (ci-après dénommé : "**Club M**").

Depuis sa création, le programme de fidélité Club M évolue régulièrement afin de s'adapter aux attentes des clients de TECNOMAT. La dernière évolution à date du Club M a pour objet de différencier les avantages octroyés aux adhérents en fonction de leur profil, professionnel ou particulier.

Les présentes conditions générales sont celles applicables aux clients particuliers tels que définis à l'article 01.

01 Principes généraux

Le Club M est réservé aux seuls clients particuliers, à savoir toute personne physique majeure de 18 ans au moins, ayant la capacité juridique et qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Le client particulier ayant adhéré au Club M selon les conditions détaillées à l'article 02 (ci-après dénommé : "**l'Adhérent**"), bénéficie d'une interface dédiée accessible en ligne (ci-après dénommée : "**le Compte Club M**") et délivrer une carte de fidélité dématérialisée (ci-après dénommée : "**la Carte Club M**").

La Carte Club M est valable exclusivement :

- dans les magasins-dépôts TECNOMAT* (ci-après dénommés : "**les Magasins**") ;
- sur le site internet www.tecnomat.fr (ci-après dénommé : "**le Site internet**") ;
- sur l'application mobile TECNOMAT (ci-après dénommée : "**l'Application mobile**")

*La liste des Magasins est disponible sur le site www.tecnomat.fr.

Les présentes conditions générales définissent les règles de fonctionnement du Club M. Toute personne sollicitant son adhésion au Club M et tout Adhérent est réputée avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales.

TECNOMAT se réserve la possibilité, à tout moment, de suspendre ou de fermer le Club M, de supprimer ou modifier tout ou partie des avantages listés à l'article 06 (y compris leurs conditions d'octroi), et plus largement de modifier les présentes conditions générales. Dans ce cas, TECNOMAT en informe l'Adhérent par e-mail. La date de la dernière mise à jour est indiquée en tête des présentes conditions générales.

TECNOMAT est exonérée de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuels dysfonctionnements du Club M..

02 Comment adhérer au Club M ?

L'adhésion au Club M est gratuite à l'exception des coûts de connexion à internet nécessaires à l'utilisation du Site Internet ou à l'Application mobile. Les frais de connexion à internet sont à la charge exclusive du client particulier.

Pour adhérer au Club M, le client particulier doit se rendre dans l'un des Magasins, ou se connecter sur le Site internet ou sur l'Application mobile. Il sera invité à remplir un formulaire d'adhésion dans lequel il devra renseigner les champs obligatoires suivants :

- Civilité ;
- Nom et prénom ;
- Adresse postale ;
- Adresse e-mail valide ;
- Numéro de téléphone valide ;
- Magasin de rattachement.

Le formulaire d'adhésion pourra également inclure des champs facultatifs auxquels le client particulier pourra choisir de ne pas répondre.

Les informations renseignées dans les champs obligatoires du formulaire d'adhésion sont indispensables à la création du Compte Club M et à la délivrance de la Carte Club M. TECNOMAT refusera l'adhésion si les informations renseignées sont incomplètes ou erronées.

Le client particulier qui sollicite son adhésion autorise toutes vérifications de la part de TECNOMAT concernant l'exactitude des informations renseignées dans les champs obligatoires du formulaire d'adhésion, sans pour autant que TECNOMAT ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de tous les formulaires d'adhésion qui lui sont adressés. TECNOMAT refusera l'adhésion si les informations renseignées sont erronées.

Une fois le formulaire d'adhésion validé par TECNOMAT, le client particulier nouvel Adhérent, bénéficie d'un Compte Club M et d'une Carte Club M.

La Carte Club M demeure la propriété pleine et entière de TECNOMAT. Elle est nominative et strictement personnelle. L'Adhérent s'engage à l'utiliser personnellement et uniquement dans le cadre de ses activités non professionnelles. L'Adhérent seul peut bénéficier des avantages du Club M. La carte Club M ne peut en aucun cas être cédée.

Pendant toute la durée de son adhésion, l'Adhérent devra immédiatement informer TECNOMAT de tout changement relatif à son statut (ex : changement d'adresse...), en se rendant en Magasin ou sur son Compte Club M accessible depuis le Site internet et l'Application mobile.

Pendant toute la durée de son adhésion, l'Adhérent autorise toute vérification de la part de TECNOMAT concernant le respect, par l'Adhérent, des présentes conditions générales.

03 Quelle est la durée de validité de l'adhésion au Club M ?

L'adhésion au Club M a une durée de validité indéterminée. Elle reste donc valide, jusqu'à la survenance de l'un des événements suivants :

- Résiliation par l'Adhérent ;
- Manquement de l'Adhérent aux présentes conditions générales ;
- Fermeture du Club M par TECNOMAT.

03. 1 | Résiliation de son Compte Club M par l'Adhérent

L'Adhérent peut demander la résiliation de son Compte Club M en se rendant directement en Magasin, en se connectant sur le Site internet ou sur l'Application mobile ou encore par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TECNOMAT - Service Club M
10, rue de l'Harmonie
59650 Villeneuve d'Ascq
France

La demande de résiliation de l'Adhérent devra préciser le numéro de la Carte Club M.

TECNOMAT adressera automatiquement un e-mail de confirmation de la résiliation.

La résiliation de son Compte Club M par l'Adhérent entraîne la désactivation automatique et immédiate de sa Carte Club M, la suppression de tous ses points acquis, la désactivation de tous ses avantages en cours non utilisés et la fermeture définitive de son Compte Club M.

Si le solde de points fidélité de l'Adhérent le rend éligible à l'émission d'un chèque, l'Adhérent devra solliciter l'émission du chèque avant de résilier son Compte Club M. A défaut, il ne pourra plus y prétendre.

03.2 | Manquement de l'Adhérent aux présentes conditions générales

En cas de manquement de l'Adhérent aux présentes conditions générales, TECNOMAT procèdera à la désactivation immédiate de sa Carte Club M, à la suppression de tous ses points acquis, à la désactivation immédiate de tous ses avantages en cours non utilisés et à la fermeture définitive de son Compte Club M.

L'Adhérent ne pourra prétendre à aucune émission de chèque fidélité.

03.3 | Fermeture du Club M

TECNOMAT se réserve la possibilité de fermer le Club M à tout moment. Dans ce cas, TECNOMAT en informera l'Adhérent par e-mail moyennant le respect d'un délai de préavis raisonnable.

TECNOMAT invitera l'Adhérent à procéder lui-même à la résiliation de son adhésion dans les conditions stipulées à l'article 03.1 avant la date effective de fermeture du Club M.

A la date effective de fermeture du Club M, la Carte Club M de l'Adhérent sera immédiatement désactivée, tous ses points acquis supprimés, ses avantages en cours non utilisés désactivés et son Compte Club M définitivement fermé. L'Adhérent renonce dès lors à toute réclamation auprès de TECNOMAT.

04 | Quelle est la responsabilité de l'Adhérent ?

L'Adhérent est seul responsable de l'utilisation de son Compte Club M et de sa Carte Club M.

04.1 | Découverte d'un Incident

L'Adhérent devra contacter le service Club M de TECNOMAT sans délai, en se rendant en Magasin ou en se connectant sur le Site internet ou l'Application mobile :

- En cas d'accès non autorisé (ou de suspicion d'accès non autorisé) à son Compte Club M ;
- En cas d'utilisation frauduleuse (ou de suspicion d'utilisation frauduleuse) de sa Carte Club M ;
- En cas de difficulté technique empêchant l'utilisation de sa Carte Club M.

TECNOMAT procèdera à toute vérification et le cas échéant, mettra tout en œuvre pour résoudre l'incident tout en préservant les avantages de l'Adhérent.

04.2 | Utilisation frauduleuse de son Compte Club M et de sa Carte Club M par l'Adhérent

L'utilisation de son Compte Club M et/ou de sa Carte Club M par l'Adhérent (ou tout tiers agissant pour le compte de l'Adhérent) en méconnaissance des présentes conditions générales constitue un manquement de la part de l'Adhérent justifiant l'application immédiate par TECNOMAT des dispositions de l'article 03.2, sans préjudice de toutes poursuite pénale et de tous dommages et intérêts que TECNOMAT se réserverait de réclamer à l'Adhérent.

05 | Quels sont les avantages octroyés à l'Adhérent ?

05.1 | Digitalisation du ticket de caisse

Le ticket de caisse de l'Adhérent est disponible sur son Compte Club M dans la rubrique "Mes achats", accessible depuis le Site internet ou sur l'Application mobile.

Lors de l'achat, l'Adhérent doit avoir présenté sa Carte Club M (si achat en Magasin) ou renseigné le numéro de sa Carte Club M (si achat sur le Site internet ou l'Application mobile).

05.2 | Retour produit en Magasin

L'Adhérent bénéficie du service de retour produit en Magasin, sans présentation du ticket de caisse, pour tout produit toujours référencé en stock par le Magasin à la date de retour et acheté par l'Adhérent il y a moins de 12 mois.

Lors de l'achat, l'Adhérent doit avoir présenté sa Carte Club M (si achat en Magasin) ou renseigné le numéro de sa Carte Club M (si achat sur le Site internet ou l'Application mobile).

Le produit devra être restitué dans son emballage d'origine ou propre à sa commercialisation.

Le remboursement du produit sera effectué prioritairement par carte bancaire ou par le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'achat, dans les limites prévues par la loi, à l'exception des paiements effectués par chèque. En cas de paiement effectué par chèque, avec une demande de retour le jour-même, le Magasin restituera directement le chèque.

Pour le retour d'un produit dont le prix d'achat est inférieur à 300 €, le Magasin remboursera immédiatement l'Adhérent sur sa carte bancaire.

Pour le retour d'un produit dont le prix d'achat est égal ou supérieur à 300 €, le remboursement par carte bancaire sera effectué après un délai de validation de 15 jours.

Le remboursement ne portera que sur la valeur réellement payée par l'Adhérent. Le montant des éventuels chèques fidélité utilisés lors de l'achat ne sera pas remboursé.

En cas d'achat multiple du même produit, le remboursement sera effectué sur la base du prix du dernier produit acheté.

TECNOMAT se réserve le droit de refuser le retour du produit s'il ne remplit pas les conditions de retour précitées.

Sont exclus de tout retour les produits rentrant dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

- produits sur-mesure ;
- produits transformés ;
- produits teintés ;
- produits soldés ;
- produits à date limite d'utilisation optimale dépassée ou à date limite de consommation dépassée ;
- produits d'exposition ;
- câbles à la découpe ;
- tuyaux de gaz ;
- produits sur commande.

05.3 | Remise fidélité

L'Adhérent peut bénéficier de remises fidélité dont le montant est déterminé en fonction du nombre de points fidélité cumulés sur son Compte Club M.

Lors de l'achat, l'Adhérent doit avoir présenté sa Carte Club M (si achat en Magasin) ou renseigné le numéro de sa Carte Club M (si achat sur le Site internet ou l'Application mobile).

L'Adhérent acquiert des points fidélité lors de ses achats en Magasin, sur le Site Internet ou l'Application mobile dans les cas suivants :

- A chacun de ses achats, 1 euro dépensé = 1 point fidélité acquis. Le crédit de points fidélité est mis à jour sur le Compte Club M de l'Adhérent au plus tard dans les 72h suivant l'achat.

  Ne sont pas pris en compte dans le calcul des points fidélité :
  - Les achats effectués sur la marketplace (produits non vendus par TECNOMAT) ;
  - Les achats de prestations de services (livraison, location de matériel, etc.) ;
  - Les achats de produits expressément exclus de l'offre ;
  - Les achats effectués avec des bons d'achat et des chèques-cadeaux.

  N'est pris en compte que le montant réellement versé par l'Adhérent à TECNOMAT. Il est donc fait application des réductions de prix (remises, avoirs...).

En cas de retour produit générant un crédit sur la Carte Club M de l'Adhérent, le montant dudit crédit sera automatiquement déduit du calcul des points fidélité de l'Adhérent.

- Lors de certaines opérations, l'Adhérent pourra acquérir des points fidélité bonus.

Les points fidélités ouvrent droit à l'émission de chèques fidélité dans les conditions suivantes :

- L'Adhérent peut convertir ses points fidélité en chèque fidélité d'une valeur de 10 € uniquement par tranche de 500 points.

  Par exemple : si l'Adhérent a cumulé sur son Compte Club M 1 200 points fidélité, il peut décider de ne pas les convertir en chèques fidélité ; ou convertir 500 points fidélité en un chèque fidélité de 10 € et conserver 700 points fidélité sur son Compte Club M ; ou convertir 1 000 points fidélité en 1 chèque fidélité de 20 € et conserver 200 points fidélité sur son Compte Club M.

- L'émission du chèque fidélité doit être demandée par l'Adhérent sur son *Compte Club M* (accessible depuis le Site internet et l'Application mobile).

- Le chèque fidélité est émis sous format dématérialisé (il s'agit d'un code-barre) disponible dans le *Compte Club M* de l'Adhérent.

Le chèque fidélité est valable 3 mois à compter de sa date d'émission. Au-delà, il sera désactivé et l'Adhérent ne pourra plus l'utiliser.

- Le chèque fidélité est valable pour tout achat de l'Adhérent uniquement en Magasin.

Le chèque fidélité ne peut pas être utilisé pour :
- Les achats effectués sur la marketplace (produits non vendus par TECNOMAT) ;
- Les achats de prestations de services (livraison, location de matériel, etc.) ;
- Les achats de produits expressément exclus de l'offre.

- Si le montant des achats de l'Adhérent est inférieur à la valeur du chèque fidélité, alors la valeur résiduelle du chèque fidélité sera convertie en un nouveau chèque fidélité du montant de cette valeur résiduelle valable en Magasin.

La durée de validité du chèque fidélité d'une valeur résiduelle court à compter de sa date d'émission jusqu'à la date limite de validité du chèque initial.

Par exemple : L'Adhérent émet un chèque fidélité de 10 € le 1er mars 2027, ce chèque est valable 3 mois soit jusqu'au 31 mai 2027. Le 2 mai 2027, l'Adhérent utilise ce chèque fidélité pour un achat de 7 €. Un nouveau chèque fidélité d'une valeur résiduelle de 3 € est alors émis. Ce nouveau chèque sera valide jusqu'au 31 mai 2027.

L'émission d'un chèque fidélité entraîne automatiquement la remise à niveau du solde des points fidélité de l'Adhérent figurant sur son Compte Club M.

Les chèques fidélité ne sont pas convertibles en valeur numéraire et ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement par TECNOMAT.

En cas de non-utilisation de la Carte Club M pendant une période de 6 mois consécutifs, le compte points fidélité de l'Adhérent sera automatiquement remis à zéro. L'Adhérent recevra une alerte de la part de TECNOMAT pour l'informer de l'échéance prochaine et l'inviter à utiliser sa Carte Club M pour conserver ses points fidélité. La suppression éventuelle de ses points fidélité n'a aucune conséquence sur la validité de la Carte Club M.

06 Comment sont gérées les données personnelles ?

Les données et informations communiquées par l'Adhérent font l'objet d'un traitement par TECNOMAT, responsable de traitement. Toutes les informations recueillies lors de la délivrance de la carte Club M sont nécessaires à l'attribution de la carte Club M, à la gestion du Club M ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles sont destinées à TECNOMAT. Elles permettent également à TECNOMAT de mieux connaître l'Adhérent pour adapter notre offre à ses besoins.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, le participant bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation, de rectification, de portabilité et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer directement via le formulaire suivant :
https://privacyportal-eu.onetrust.com/webform/b1bfff13-ac00-4c6f-a1a3-06f2aaf34c5e/b7531c36-ea00-41e5-ac2f-b058ce1ed714
ou en adressant un courrier électronique à l'adresse dpo@bricoman.fr.

En cas de demande de modification ou de suppression de données personnelles rendant impossible l'envoi des éléments du Club M, TECNOMAT considérera que cette demande correspond à une demande de résiliation du Compte Club M et à un retrait du Club M tels que prévus à l'article 5 des présentes conditions.

Si l’Adhérent l’a indiqué, TECNOMAT peut lui adresser ses offres commerciales et informations sur ses produits et services par messagerie électronique. L’Adhérent peut à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en se désabonnant dans la rubrique "Gestion du compte" dans l'onglet "Newsletter et communication" du site Internet de TECNOMAT http://www.bricoman.fr et à chaque fois qu’un courrier électronique lui est adressé en activant le lien situé en fin de message.

TECNOMAT se donne le droit de vérifier à tout moment, l'éligibilité de l’Adhérent et le respect des conditions d’accès au Programme. Si TECNOMAT constate que l’Adhérent ne remplit plus ces conditions, cela entraînera la radiation immédiate de son adhésion. De même, tout manquement aux présentes Conditions, toute utilisation abusive ou frauduleuse du Programme et des Avantages, tout agissement visant à perturber le Programme, toute falsification des informations transmises par l’Adhérent, tout achat effectué au moyen de titres de paiement volés, détournées ou sans provision ou encore tout comportement préjudiciable aux intérêts de TECNOMAT entraînera également de plein droit la radiation immédiate du Particulier.

FIN